

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 2 mars 2015

Le lundi deux mars deux mille quinze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia KARAM, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Thomas LAURET, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES, Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEUCORPS, M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE, Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents :

M. Gérard GACHET, M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK, M. Stéphane CAPLIEZ.

Ordre du jour :

- **162015015** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **162015016** Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 26 janvier 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 27 février 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2015 DPE 37** Collecte du verre en porte à porte - Marché de service - Modalités de passation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DVD 37** Aménagements de sécurité Programme 2015 - Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DEVE 37** Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2015 DU 56** Aménagement de la Gare d'Auteuil (16^e) - Acquisition en l'état futur d'achèvement de volumes à usage de crèche collective et de logement de fonction.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **162015017** Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation Point du Jour situé 1, rue du Général Malleterre à Paris 16^e et autorisation à Monsieur le Maire du 16^e arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « Loi Sapin », codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 1411-1 à L 1411-18.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2015 DU 61** Projet modificatif de l'État Descriptif de Division en Volumes de l'ensemble immobilier 60-62 rue de Passy (16^e).

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2015 DDCT 26** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 13.500 euros à 6 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH, M. Jérémy REDLER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteurs.

- Vœu relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- Vœu relatif au stationnement résidentiel durant le mois d'août.

M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER rapporteur.

- **2015 DPP 21** Communication du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18h.

- **162015015** Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162015016** Adoption du compte rendu de la séance du Conseil du 26 janvier 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 26 janvier 2015.

- Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 27 février 2015.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 27 février 2015.

- **2015 DPE 37** Collecte du verre en porte à porte - Marché de service - Modalités de passation.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique à l'assemblée que la collecte du verre, aussi bien dans les copropriétés que dans les colonnes à verre, est une prestation distincte de la collecte des ordures ménagères et qu'il est d'usage de recourir à une société privée pour l'effectuer.

Il est demandé dans ce projet de délibération de renouveler le marché afférent à cette collecte.

Mme BALDINI demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2015 DPE 37 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DVD 37** Aménagements de sécurité Programme 2015 - Demande de subventions auprès de la Région d'Île-de-France.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI informe les élus que la Région Île-de-France, dans le cadre d'un contrat établi avec le Département de Paris, cofinance des aménagements visant à améliorer la sécurité routière. Concernant le 16^e arrondissement, des subventions peuvent être obtenues pour le Bois de Boulogne et l'avenue Raymond Poincaré.

Mme BALDINI propose de voter en faveur de ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2015 DVD 37 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DEVE 37** Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI indique que le bruit est source de nuisances pour beaucoup de Parisiens. Les riverains s'en plaignent de plus en plus et pointent du doigt les camions poubelles, très bruyants. Les habitants aimeraient que les camions passent à 7 heures ou lieu de 6 h 30, mais une telle modification est très difficile à opérer. Les riverains souffrent également du bruit provoqué par la circulation dense, notamment avenue Mozart.

Mme BALDINI estime que les mesures préconisées dans le projet de plan de prévention du bruit – qui est dans la continuité de celui présenté en 2008 – ne sont pas à la hauteur des enjeux. En effet, le diagnostic étant désormais établi, il ne paraît pas nécessaire d'améliorer les connaissances en la matière, comme le recommande le projet de plan. Il est également proposé de sensibiliser le grand public et les professionnels, ce qui est utile mais ne suffit pas à réduire les nuisances sonores. Ce sont des actions concrètes qui doivent dorénavant être mises en œuvre.

À titre d'exemple, depuis la mandature précédente, Mme BALDINI demande l'installation de murs anti-bruit ainsi que d'enrobés phoniques le long du boulevard périphérique, notamment porte de Saint-Cloud, où les logements sont nombreux et la gêne notable. Malheureusement, rien n'a été entrepris en ce sens par la Mairie de Paris.

Au vu du manque d'ambition des mesures envisagées par la Ville de Paris, Mme BALDINI propose de rejeter ce projet de délibération.

M. LAURET signale que ce plan vise à poursuivre celui de 2008-2014 et non à le remplacer. Un certain nombre d'actions ont déjà été menées, notamment la pose d'enrobés anti-bruit le long du boulevard périphérique. La vitesse autorisée sur le périphérique est quant à elle passée de 80 km/h à 70 km/h. Cette mesure, contestée par la Mairie du 16^e arrondissement et a priori peu populaire, a eu un effet positif sur la circulation ainsi que sur la pollution atmosphérique et sonore.

Pour continuer à réduire le bruit provoqué par la circulation, davantage d'enrobés phoniques doivent être installés sur le boulevard périphérique, y compris dans le 16^e arrondissement. La rénovation thermique des logements, quant à elle, devrait être accompagnée d'une rénovation phonique plus efficace, surtout dans les logements sociaux situés à proximité de la porte de Saint-Cloud.

M. LAURET appelle l'assemblée à voter unanimement en faveur de ce projet de délibération, afin d'obtenir l'instauration de mesures visant à lutter contre le bruit. En effet, d'après lui, le rejet de ce projet de délibération par le Conseil du 16^e arrondissement pourrait, par la suite, servir de prétexte pour justifier le manque de mesures mises en œuvre pour lutter contre le bruit dans cet arrondissement.

Mme BALDINI estime que les mesures prises jusqu'à présent ne sont pas satisfaisantes, contrairement à ce que prétend M. LAURET.

De plus, selon elle, le sujet des véhicules de collecte des ordures ménagères doit être abordé, car depuis 2008, la Mairie de Paris a renouvelé un certain nombre de ses équipements – les bennes notamment –, mais n'a pas été à l'écoute des riverains puisqu'elle n'a pas remplacé les véhicules par des engins plus silencieux.

Elle considère également que des aménagements tels que celui de Magenta produisent beaucoup plus de bruit qu'auparavant puisque, sous prétexte d'améliorer la circulation, des bouchons et des *stop-and-go* se créent, accroissant mécaniquement le bruit.

D'après Mme BALDINI, la réponse apportée par la Mairie de Paris n'est pas la bonne et le plan proposé est trop timide.

M. GOASGUEN affirme qu'un avis défavorable devra être émis sur ce projet de délibération. Il remarque que M. LAURET a une vision singulière de l'opposition et qu'elle lui rappelle l'action et les propos de M. Emmanuel MACRON. Ce dernier affirmait que beaucoup de progrès seraient faits si sa loi était acceptée. En fait, l'étude de ladite loi révélait que les progrès étaient minces. Dès lors, le rôle de l'opposition est de demander davantage et non de se cantonner à simplement accepter ou refuser une mesure, ce que M. LAURET semble suggérer en arguant que si ce projet de délibération est refusé, plus rien ne sera entrepris pour apporter une solution aux problèmes de bruit dans le 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN note que depuis 2008, aucune avancée notable n'a été observée dans le 16^e arrondissement en matière de lutte contre le bruit. N'habitant pas très loin du boulevard périphérique, M. GOASGUEN assure qu'aucun changement n'a eu lieu et que la diminution de la vitesse ne règle en rien le problème du bruit. Ce dernier est toujours entêtant, permanent et régulier.

Enfin, M. GOASGUEN met en exergue le fait que ce projet de délibération n'évoque pas un seul investissement financier concret. Il concerne uniquement l'approbation de cartes stratégiques du bruit. Or des actions concrètes sont désormais nécessaires.

M. WEILL accorde à M. GOASGUEN que ce projet est contraint d'un point de vue budgétaire. Les mesures nécessaires sont très chères (ex.: l'enrobement du boulevard périphérique). Il assure que le groupe PS du 16^e arrondissement soutiendra les efforts de la majorité du 16^e arrondissement pour obtenir des mesures anti-bruit dans l'arrondissement.

Néanmoins, M. WEILL souligne que beaucoup de choses ont déjà été faites en matière de lutte contre le bruit, notamment l'incitation à l'utilisation de voitures électriques, dont les moteurs sont plus silencieux que ceux des véhicules ordinaires.

Les riverains se plaignent aussi du bruit causé par les motos. Or, dans les propositions formulées dans le plan de prévention du bruit figure l'augmentation du nombre de contrôles effectués par la Préfecture de police sur les équipements et les moteurs des motos.

Les riverains protestent aussi souvent contre le bruit engendré par les conteneurs dédiés au ramassage du verre. A cet égard, le projet de plan prévoit l'isolation des conteneurs.

M. WEILL reconnaît que les mesures ne sont jamais suffisantes et sont très coûteuses, mais il considère qu'il serait positif que tous les élus soient en faveur de ce projet de délibération pour lutter contre le bruit.

M. GOASGUEN remarque que de nombreuses voitures neuves sont très peu bruyantes sans être nécessairement électriques.

Selon M. GOASGUEN, la question n'est pas d'être contre ou pour le bruit. La majorité du 16^e arrondissement attend de voir quels sont les projets facturés et les décisions prises pour évaluer les mesures de manière objective. M. GOASGUEN juge l'administration parisienne trop lente sur ce sujet, car sept ans après le projet de 2008, seules des cartes stratégiques sont proposées.

Mme BALDINI ajoute que le nombre de deux-roues – qui sont source de pollution aussi bien atmosphérique que sonore – s'est multiplié à cause de la gauche et de sa politique engagée contre la voiture.

En guise de conclusion, M. GOASGUEN indique qu'un débat pourra avoir lieu quand des propositions concrètes seront présentées.

Le projet de délibération 2015 DEVE 37 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2015 DU 56** Aménagement de la Gare d'Auteuil (16^e) - Acquisition en l'état futur d'achèvement de volumes à usage de crèche collective et de logement de fonction.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE explique que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil, Paris Habitat-OPH a prévu de réaliser, sur une partie de ce terrain, une opération de 176 logements sociaux, une crèche de 66 places d'environ 860 m² et son logement de fonction d'environ 80 m², ce qui répond à un réel besoin dans le quartier.

Mme la Maire de Paris souhaite être autorisée à acquérir ces deux volumes en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat-OPH pour un montant de 7.746.157,68 euros TTC, auxquels s'ajoutent 370 000 euros net de TVA de frais de portage.

Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

Le bien mentionné sera affecté à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Compte tenu de la pénurie de places dans les crèches municipales, Mme BOËLLE invite l'assemblée à donner un avis favorable à ce projet de délibération.

M. LAURET souligne que tout le monde est heureux que ce projet avance.

Il rappelle que le bâtiment ne comporte pas onze étages, contrairement à ce qu'affirme l'association Porte d'Auteuil Environnement

M. GOASGUEN note qu'il y en a tout de même neuf.

M. LAURET ajoute que la question du logement social ne doit pas être reliée à celles du terrorisme ou de la délinquance, comme cela a pu être dit dans l'interview de la présidente de l'association Porte d'Auteuil Environnement rapportée par *Le Parisien*. M. LAURET condamne ces propos et déplore que M. GOASGUEN continue à financer cette association, même si ce n'est que modérément.

M. GOASGUEN réplique qu'en comparaison des subventions accordées par la Ville de Paris à l'UNEF et à la CGT, la subvention que reçoit Porte d'Auteuil Environnement est dérisoire et devrait être multipliée par cent, voire mille. Contrairement à la Mairie de Paris, M. GOASGUEN n'a pas pour habitude de contrôler l'utilisation des subventions – qu'il octroie même à ses adversaires, par exemple à des personnes qui combattaient le projet de Roland Garros que M. GOASGUEN défendait.

M. GOASGUEN trouve l'intervention de M. LAURET intéressante car sans le savoir, ce dernier remercie et félicite le 16^e arrondissement d'avoir imposé une crèche, qui n'était pas prévue à l'origine, dans les locaux de Paris Habitat. L'action et la ténacité de la majorité du 16^e arrondissement ont également empêché que la Gare d'Auteuil ne fasse onze étages.

M. GOASGUEN invite les élus à se prononcer en faveur de ce projet de délibération.

M. WEILL rétorque que l'argument selon lequel la Gare d'Auteuil devait faire onze étages était fondé sur le plan de masse qui avait été fourni par l'association Porte d'Auteuil Environnement, et ce, avant même que ne soient rendus les projets des architectes. Dans le cahier des charges, il n'était pas mentionné que le bâtiment devait être composé de onze étages.

M. GOASGUEN demande au groupe PS de vérifier avec M. MANO combien d'étages devait faire la Gare d'Auteuil et si une crèche était prévue dans le plan initial. M. GOASGUEN répète que c'est ce Conseil d'arrondissement de droite qui a imposé la création d'une crèche à la Gare d'Auteuil.

M. GOASGUEN profite de cette délibération pour rappeler le nombre insuffisant de places de crèche dans le 16^e arrondissement et suggère à M. LAURET d'informer la Mairie de Paris que seulement 10 % des demandes sont satisfaites dans cet arrondissement, alors que le taux de natalité est élevé.

Le projet de délibération 2015 DU 56 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **162015017** Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation Point du Jour situé 1, rue du Général Malleterre à Paris 16^e et autorisation à Monsieur le Maire du 16^e arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite « Loi Sapin », codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L 1411-1 à L 1411-18.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES dit que dans ce projet de délibération, il est demandé de choisir le mode de gestion du centre d'animation Point du Jour situé 1, rue du Général Malleterre, et son antenne Mesnil Saint-Didier, inscrits à l'inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement, gérés dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui arrive à échéance le 31 août 2016.

Il revient au Conseil du 16^e arrondissement de se prononcer sur le mode de gestion au-delà du 31 août 2016. Les élus peuvent opter pour une délégation de service public ou le recours à l'article 30 du Code des marchés publics.

La délégation de service public permet une souplesse de gestion, avec un contrôle réalisé par la Ville de Paris et par la Mairie d'arrondissement en matière d'activités culturelles et de loisirs, d'insertion et de convivialité.

Enfin, le renouvellement de la délégation de service public permet au délégataire d'adapter l'offre, qui est très abondante dans le 16^e arrondissement

M. HERVOUET DES FORGES tient à souligner que le centre d'animation du Point du Jour est l'un des plus importants de Paris, avec plus de 2.000 adhérents. Or, depuis son ouverture, à cause de travaux mal finis, des problèmes d'étanchéité de la toiture se posent et des inondations sont survenues à plusieurs reprises. Les faux plafonds doivent être réparés, mais pour l'heure la Mairie de Paris ne s'y est pas employée.

M. HERVOUET DES FORGES demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DU 61** Projet modificatif de l'État Descriptif de Division en Volumes de l'ensemble immobilier 60-62 rue de Passy (16^e).

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO explique que le volume 2 de l'ensemble immobilier situé au 60-62, rue de Passy a fait l'objet d'un bail emphytéotique à Paris Habitat-OPH pour 29 logements. Le volume 1 était dévolu à des commerces.

Afin de respecter les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite, Paris Habitat a réalisé une rampe de 37 m² et un enclos de 6 m². Ceux-ci impliquent la modification de l'État Descriptif de Division en Volumes (EDDV), en particulier la suppression d'une servitude déjà existante de 217 m², qui est en fait une cour intérieure, avec interdiction de construire dite *non aedificandi*, ainsi que la création d'une nouvelle servitude de 174 m² pour la cour intérieure et de 43 m² pour la rampe d'accès, le tout faisant 217 m².

La Société AEW a accepté de créer ces servitudes à titre gratuit. Leur valeur vénale a été estimée à 300 euros par le service des Domaines.

M. LUMBROSO demande d'autoriser la constitution de ces deux servitudes et de signer la modification de l'état descriptif.

Le projet de délibération 2015 DU 61 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2015 DDCT 26** Subventions sur les fonds du Maire d'un montant de 13.500 euros à 6 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH, M. Jérémy REDLER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rapporteurs.

Mme SEBBAH énonce que pour soutenir le tissu associatif du 16^e arrondissement et afin d'encourager les associations du 16^e arrondissement à développer leur activité, le souhait est émis d'accorder des subventions à six associations. Les sommes seraient attribuées de la manière suivante :

- 6.000 euros à l'association « Mouvement Mondial des Mères France », dont l'objet est d'aider les mères à assumer leurs responsabilités familiales et professionnelles. Cette association organise souvent des conférences, au sein de l'arrondissement, qui traitent de la famille ou de l'enfance ;
- 1.000 euros à l'« Association Générale des Familles du 16^e », dont le dynamisme est bien connu. Cette association a pour objet de défendre les intérêts des familles et de les représenter sur le plan local ;
- 1.000 euros à l'association « Solidarités Nouvelles Face au Chômage », qui propose des soutiens personnalisés aux chercheurs d'emploi pour les accompagner dans leurs démarches et les aider à rebondir.

M. REDLER propose d'accorder une subvention à hauteur de :

- 1.000 euros à l'« Association des Commerçants du Marché local de Passy », dont l'objet est de dynamiser le marché et de permettre aux commerçants de se regrouper.

Mme BOULAY-ESPERONNIER suggère d'attribuer deux subventions destinées à des associations musicales :

- 2.500 euros à l'association « Ars Mobilis », qui organise au mois de septembre le Festival des Solistes à Bagatelle, dont le succès est constant ;
- 2.000 euros à l'association « Cœur d'Auteuil », connue depuis peu, mais dont le dynamisme est notable dans le quartier d'Auteuil, avec 40 choristes qui sont tous issus de l'arrondissement, ce qui est assez rare pour mériter d'être relevé.

M. LAURET attire l'attention du Conseil d'arrondissement sur le fait que le « Mouvement Mondial des Mères France » s'occupe uniquement de quinze familles. M. LAURET s'interroge sur l'activité de cette association.

Sous le contrôle de Mme BOËLLE, qui travaille avec cette association de manière étroite, Mme SEBBAH précise que l'association est particulièrement active dans l'arrondissement depuis plusieurs années.

M. GOASGUEN signale que les fonds du Maire sont examinés par la Mairie de Paris, mais retient la remarque de M. LAURET.

Le projet de délibération 2015 DDCT 26 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif au mouvement de grève affectant les équipements sportifs depuis le mois de février 2014.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES constate que la grève affectant les équipements sportifs dure désormais depuis plus d'un an.

Ce vœu, qui reprend deux vœux précédents, est important à double titre.

Premièrement, parce qu'il concerne la vie quotidienne des Parisiens. En effet, en 2014, alors que le 16^e arrondissement a été relativement peu touché par ce mouvement de grève par rapport aux autres arrondissements, 60 fermetures ont été dénombrées. En 2015, on en compte déjà 10.

Deuxièmement, parce que cette grève est malheureusement le reflet de la piètre gestion de la Ville de Paris, qui n'a cessé d'augmenter le nombre de personnels municipaux (environ 54.000 personnes à ce jour), au détriment de la gestion des ressources humaines.

Les piscines étant les principaux établissements touchés par ce mouvement de grève dans le 16^e arrondissement, les sportifs et les personnes qui souhaitent nager rencontrent de grandes difficultés.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle que des vœux similaires ont déjà été déposés en juin et en septembre 2014, y compris par des Conseils d'arrondissement appartenant à la majorité parisienne.

La réponse donnée au groupe UMP par l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des Sports, en Conseil de Paris, était assez méprisante puisqu'il soutenait que moins de 20 % des agents étaient grévistes. Or les équipements sont fermés. Cela confirme donc la mauvaise gestion des ressources humaines.

Il est à noter que le mouvement de grève devait cesser fin décembre, car il était lié aux questions d'élections professionnelles et syndicales. Mais au mois de mars 2015, force est de constater que les grèves se poursuivent et qu'elles vont même se durcir, avec un mouvement qui s'étendrait aux samedis et à d'autres équipements. La situation serait alors complètement différente. En effet, les fermetures le dimanche affectent avant tout les individuels, mais si les piscines étaient aussi fermées le samedi, alors les associations seraient pénalisées.

Un certain nombre d'associations dans d'autres arrondissements font déjà face à des problèmes financiers.

Cette gêne occasionnée depuis plus d'un an, ainsi que cette négligence de la part de la Ville de Paris, mérite désormais :

- que la Maire de Paris assure, enfin, la continuité du service public dans l'ensemble des équipements sportifs parisiens, et donc leur ouverture, de quelque manière que ce soit, pour permettre aux usagers de pratiquer leur activité sportive ;
- que la Maire de Paris prenne l'attache des associations sportives parisiennes qui ont subi des pertes financières depuis le début de ce conflit social.

M. HERVOUET DES FORGES précise que ce vœu est relayé dans les huit autres Conseils d'arrondissement de Paris de droite, et peut-être dans des arrondissements de gauche. Il fera donc certainement l'objet d'un débat au prochain Conseil de Paris. La presse commence d'ailleurs à s'y intéresser en titrant que « dans les stades, à Paris, les clubs craquent. »

M. HERVOUET DES FORGES propose de voter en faveur de ce vœu.

M. LAURET souligne que ce vœu ne peut pas signifier que la Ville de Paris accepte toutes les revendications des grévistes. Il explique que la phase de négociation est longue, car la grève est organisée de manière à durer. Jusqu'à présent, les personnels étaient affectés par établissement et

faisaient grève à tour de rôle, ce qui permettait de fermer des établissements « par-ci, par-là », alors que seules une ou deux personnes faisaient grève. La Mairie de Paris a désormais décidé d'affecter le personnel par secteur d'activité et non plus par équipement, ce qui est un véritable progrès pour assurer une meilleure continuité du service public.

La phase de durcissement actuelle est liée à la négociation portant sur les montants qui peuvent raisonnablement être accordés au personnel. Le but n'est bien évidemment pas qu'un groupe de 150 personnes décide pour 6.000 agents qui travaillent le dimanche. L'idéal serait que les discussions aboutissent rapidement. Mais la majorité municipale ne souhaite pas qu'elles se terminent à tout prix et à n'importe quel prix pour le coût de revient du service public parisien.

M. LAURET indique que le groupe PS s'abstiendra sur ce vœu.

Pour M. HELARD, il n'est pas possible de se contenter de dire, comme le fait M. LAURET, que la situation ne peut pas être réglée car la grève est faite pour durer. Il est demandé à la Mairie de Paris de résoudre le problème depuis plus d'un an. Le conflit dure depuis trop longtemps. La gauche doit discuter avec les grévistes, comme elle sait si bien le faire, pour sortir de cette impasse. Se contenter de vœux pieux n'est pas acceptable.

M. GABORIAU rappelle que le mois précédent, il a évoqué, en séance du Conseil de Paris, les retards de livraison des équipements sportifs ainsi que les pertes pécuniaires supportées par les associations à cause de cette grève. Même si la Ville de Paris essaye de régler au mieux ce conflit, les associations sportives devraient recevoir une aide financière de la part de la Ville de Paris pour ne pas être pénalisées.

M. WEILL explique à l'assemblée que la situation est compliquée, car même si la demande des grévistes est justifiée, l'écart est considérable entre les revendications et ce qui peut être accordé. À ce jour, alors que la rémunération est de 43 euros, il est exigé 180 euros. La Ville de Paris a proposé 65 euros. Les négociations sont menées de manière à ce que les solutions trouvées soient viables. Le rôle de la Ville de Paris et de ses élus est de trouver une solution équitable pour améliorer les conditions de travail le dimanche, tout en tenant compte de l'aspect budgétaire.

M. GOASGUEN comprend parfaitement les problèmes liés aux discussions syndicales, mais pense qu'il convient de prendre en considération les usagers. La Mairie de Paris mène sa négociation, ce qui est son droit le plus absolu, mais les associations sportives se retrouvent pénalisées.

M. GOASGUEN annonce que la majorité du 16^e arrondissement va demander à la Mairie de Paris d'établir la liste des associations concernées par ce mouvement social dans le 16^e arrondissement, car elles ne doivent pas subir les contrecoups de la grève. Que les particuliers en soient victimes est déjà difficile à comprendre, mais que des associations sportives – déjà soumises à une extrême rigueur en matière de subventions attribuées par la Ville de Paris – soient touchées n'est pas admissible.

Mme SALMAT demande si l'intervention de M. GOASGUEN signifie que les associations sportives lésées par ce mouvement de grève ne sont pas encore connues de M. HERVOUET DES FORGES et de M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rétorque qu'elles le sont, mais qu'il souhaite simplement que la Mairie de Paris liste l'ensemble des associations dont le fonctionnement est perturbé par ce mouvement de grève, et que les désagréments occasionnés soient quantifiés financièrement parlant, afin que la Ville de Paris paye un débours sur le manque à gagner des associations.

Mme SALMAT souhaite savoir quelle est la situation dans le 16^e arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES l'informe que dans le 16^e arrondissement, les grèves concernent essentiellement les piscines, le dimanche, et ce, de manière systématique et non pas « par-ci, par-là » comme le soutient M. LAURET. La piscine Montherlant est fermée tous les dimanches. Jusqu'à présent, ces fermetures ont affecté des particuliers et non des associations. En revanche, en 2014, les stades Wimille, Suchet et Coubertin ont été parfois fermés, entraînant des répercussions négatives sur les associations. Si cette grève devait se durcir, notamment avec une fermeture les samedis, les associations du 16^e arrondissement seraient alors fortement touchées. Celles d'autres arrondissements le sont déjà.

M. HERVOUET DES FORGES considère que la situation actuelle est le résultat d'une gestion inadaptée depuis 2002. En 2002, M. Pascal CHERKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des Sports, n'a pas géré le personnel de manière adéquate, notamment celui de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Quinze ans plus tard, les conséquences de cette politique sont visibles. Pour M. HERVOUET DES FORGES, la situation actuelle ne se résume pas à des augmentations de salaire, mais reflète la mauvaise gestion des ressources humaines de la Ville de Paris, qui n'est qu'une mauvaise gestion parmi d'autres.

D'après M. LAURET, il ne sert à rien de caricaturer la situation. La négociation menée par la Ville de Paris est sérieuse, ce qui explique qu'elle prenne du temps, d'autant plus que la grève est faite pour durer. De surcroît, il n'est pas possible de dire que la grève de 2015 est la conséquence des décisions prises par M. CHERKI en 2002.

M. GOASGUEN estime que l'expression « grève qui est faite pour durer » laisse pantois et demande une explication sémantique sur la différence entre une « grève qui est faite pour durer » et une « grève qui est faite pour ne pas durer ».

M. LAURET lui répond que la fermeture des équipements se fait avec très peu de personnels, qui font grève à tour de rôle. Sur une équipe de dix personnes, une ou deux personnes font grève, ce qui permet aux agents de perdre très peu d'argent et donc de faire durer le mouvement social. Les grévistes se sont organisés pour que cette grève dure et qu'elle soit gênante afin d'obtenir gain de cause, mais leurs revendications sont jugées trop importantes par rapport à ce que la Ville de Paris est prête à concéder.

M. GOASGUEN remercie M. LAURET des précisions données et conclut que ces grèves sont légales, bien qu'elles emploient des mécanismes visant à détourner la légalité des grèves.

Le problème soulevé par la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement dans le vœu n'est pas la négociation, qui est très difficile, mais le fait que les usagers et les associations ne doivent pas en être victimes – point sur lequel le groupe PS ne peut pas être en opposition.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- Vœu relatif au stationnement résidentiel durant le mois d'août.

M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER rapporteur.

M. FREREJEAN TAITTINGER annonce que le vœu présenté est d'abord une mesure de justice en faveur des Parisiens, en particulier ceux qui disposent d'un véhicule personnel, mais aussi une mesure de bon sens.

M. FREREJEAN TAITTINGER souhaite que ce vœu fasse l'objet d'un consensus, car il a pour objet de corriger l'un des effets néfastes engendrés par la délibération 2014 DVD 1115 du Conseil de Paris, prise dans l'urgence et sans réelle concertation, à la fin de l'année précédente. Pour rappel, cette

délibération introduit l'interdiction de stationner plus de sept jours au même endroit à Paris et entérine la fin du stationnement résidentiel gratuit au mois d'août.

C'est pourquoi le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du 16^e arrondissement ;

Considérant la délibération 2014 DVD 1115 par laquelle le Conseil de Paris a, dans sa séance du 15 au 17 décembre 2014, modifié les modalités du stationnement de surface et le régime applicable aux voies parisiennes ;

Considérant que cette délibération s'est traduite par une très forte augmentation de la redevance de stationnement tant pour les visiteurs que pour les résidents parisiens ;

Considérant par ailleurs que cette délibération a notamment modifié les conditions du stationnement au mois d'août en supprimant la gratuité en vigueur jusqu'alors ;

Considérant que la gratuité du stationnement résidentiel à Paris au mois d'août avait pourtant de nombreux effets positifs, notamment en terme environnemental, puisque l'utilisation par les Parisiens d'autres modes de transport que l'automobile pour leurs déplacements au cours cette période se trouvait facilitée ;

Considérant que cette situation était conforme aux engagements de la Maire de Paris ainsi que du Gouvernement à privilégier le non-usage des véhicules personnels au bénéfice de modes de transport alternatifs dit moins polluants comme les transports ferroviaires par exemple ;

Considérant par ailleurs qu'il ne peut être délivré par les horodateurs de ticket pour une période de stationnement supérieure à sept jours ;

Considérant l'impossibilité pour les très nombreux Parisiens quittant la capitale au mois d'août plus d'une semaine de trouver une solution pour réalimenter les horodateurs au-delà de cette durée maximale de sept jours ;

Le Conseil du 16^e arrondissement de Paris émet le vœu :

- que la Maire de Paris propose le retour à la gratuité du stationnement résidentiel au mois d'août ou tout au moins l'instauration pour le mois d'août d'un ticket longue durée pour permettre aux Parisiens qui n'utilisent pas leur véhicule pour leurs congés estivaux de le laisser stationné près de leur domicile.

M. LAURET considère que ce vœu est argumenté de façon très cohérente et rédigé de manière très modérée, ce qui explique l'abstention du groupe PS.

Sur le fond, M. LAURET explique que ce vœu sera exaucé dans la mesure où une application smartphone devrait permettre, dans le courant de l'année, de payer à distance son stationnement.

En revanche, instaurer de nouveau la gratuité du stationnement résidentiel au mois d'août n'est pas envisageable pour plusieurs raisons.

Premièrement, tout le monde ne prend pas ses congés au mois d'août.

Deuxièmement, la délibération votée récemment vise à lutter contre les véhicules polluants. Revenir sur cette délibération, alors même que celle-ci souhaite modifier le comportement des Parisiens en matière d'usage automobile, est contre-productif. Le conseil qui pourrait être donné à ceux qui veulent absolument conserver un véhicule diesel et le garer en surface est de faire en sorte que ce véhicule soit plutôt sur leur lieu de villégiature, et de s'orienter, lorsqu'ils changeront de véhicule, vers l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, qui permet la gratuité du stationnement.

La deuxième raison de ces modifications tarifaires – qui est entièrement assumée par la Ville de Paris – est de compenser partiellement la baisse de 400 millions d'euros des dotations de l'État.

En ce qui concerne les tarifs de stationnement résidentiel, M. LAURET relève qu'à ce jour, le tarif est inférieur à celui pratiqué sous la mandature de M. Jean TIBERI. Il est d'environ 10 euros par semaine, soit 40 euros par mois, ce qui reste très inférieur à la location d'un parking.

M. GOASGUEN tient à rappeler que sur le plan juridique, l'égalité de tous est un principe essentiel. Il cite l'arrêt Rivero de 1962 portant sur l'accès indifférencié aux places publiques. M. Jean RIVERO, grand spécialiste des libertés publiques, avait fait un procès, qu'il avait gagné, à la Préfecture de police sur les stationnements réservés, arguant que la Préfecture de police n'avait pas le droit d'occuper ces emplacements.

Or cette nouvelle politique de stationnement est discriminatoire et, selon M. GOASGUEN, il ne sera pas possible d'expliquer devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'État que la gratuité n'est applicable que pour les voitures électriques.

M. GOASGUEN trouve incroyable la décision de supprimer la gratuité de stationnement pour le mois d'août, car cette mesure incite les Parisiens à prendre leur voiture pour aller en vacances, reportant ainsi le problème des embouteillages parisiens sur le reste de la France.

M. GOASGUEN est favorable à un retour à la gratuité du stationnement résidentiel, car ce dernier permettrait d'éviter beaucoup de difficultés qui sont impossibles à régler autrement, même avec l'instauration d'un ticket longue durée.

Par ailleurs, M. GOASGUEN rappelle que cette politique est mise en œuvre non pas pour lutter contre la pollution, mais bien parce que la Mairie de Paris a besoin d'argent, comme en témoignent l'augmentation de la taxe de séjour, des tarifs de stationnement, du prix des fourrières ainsi que la privatisation des contraventions.

De plus, M. GOASGUEN considère que la pollution engendrée par les voitures, comparée à la pollution ambiante, est dérisoire.

M. LAURET répète que la Mairie de Paris assume l'aspect financier des mesures mises en place et rétorque que la pollution provoquée par les voitures représente la moitié de la pollution parisienne.

Mme SALMAT souhaite revenir sur la définition que M. GOASGUEN donne de la discrimination, car si l'on suit sa logique, il ne serait plus possible de réserver des places pour les livraisons, les transports de fonds ou encore les taxis. Une telle discrimination existe donc de fait, depuis des années, dans la ville de Paris et ailleurs. Mme SALMAT est donc perplexé sur cette question de discrimination.

M. GOASGUEN suggère à Mme SALMAT de consulter l'arrêt Rivero de 1962. L'utilisation du domaine public que constitue la voirie est sévèrement réglementée. Des privilèges sont accordés, la plupart du temps moyennant finances. Mais tôt ou tard, des problèmes juridiques apparaîtront sur ce genre de discriminations.

Mme SALMAT met en exergue le fait que M. GOASGUEN se contredit, car il souhaite la gratuité du tarif résidentiel. Or, c'est une discrimination en faveur des résidents.

M. GOASGUEN pense que la gratuité devrait s'appliquer à tout le monde pour le mois d'août, car cela pourrait inciter les touristes à venir et ainsi compenser le frein que constitue la taxe de séjour, dont le seul objectif est de prélever 40 millions d'euros pour des crédits de fonctionnement – ce qui, encore une fois, est totalement illégal.

M. WEILL estime qu'il ne faudrait pas créer de discrimination envers les vacanciers du mois de juillet.

M. GOASGUEN répond que le stationnement au mois de juillet devrait également être gratuit, voire aussi celui du mois de juin. M. GOASGUEN demande au groupe PS d'être un peu libéral. Comme le disait l'ancien Président Georges POMPIDOU, il faut arrêter d'enquiquiner les Français ; il faut les laisser vivre. Un peu de liberté est nécessaire dans cette société pleine de contraintes permanentes. L'administration est pléthorique et son rôle est de faire du papier et des réglementations, mais le

sentiment des Parisiens est clair : ils veulent mettre fin aux réglementations dont le seul but est de récolter de l'argent, dans une période de difficultés économiques.

M. GOASGUEN félicite M. FREREJEAN TAITTINGER de sa modération dans la rédaction du vœu, mais lui demande d'être plus radical à l'avenir.

M. LAURET indique que cette modération est justement la raison pour laquelle le groupe PS s'abstient.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

➤ **2015 DPP 21** Communication du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité.

M. GOASGUEN explique que les élus ont pris connaissance de la communication du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Comme il s'agit d'une communication, elle n'est soumise ni à discussion, ni au vote.

M. GOASGUEN tient à féliciter Mme BRASSEUR pour avoir mené à bien la sectorisation des collèges parisiens. Avec beaucoup de ténacité et d'énergie, soutenue par le Recteur de Paris et l'Adjoint au Maire de Paris, elle a contribué à élaborer une sectorisation qui permet de n'évacuer aucun lycée ou collège parisien d'une carte scolaire positive. De nombreux débats avaient eu lieu, portant notamment sur le lycée Claude Bernard, où personne ne voulait aller à cause de sa mauvaise réputation. M. GOASGUEN s'était longuement entretenu avec le Recteur de Paris pour arriver à la conclusion qu'un tel établissement devait être aidé davantage que les autres, car rien ne serait plus dommageable pour l'arrondissement que d'avoir un lycée considéré comme perdu et qui risquerait de s'enfoncer. M. GOASGUEN se félicite également que le lycée Janson de Sully ait été conforté.

(Mme BRASSEUR est applaudie pour son travail effectué dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire.)

M. LAURET signale que depuis la commission logement du mois de décembre, il n'a pas reçu de convocation. Il voudrait donc savoir si cette situation est un acte volontaire ayant pour but de l'exclure de la commission ou si elle s'explique par le fait que la commission ne s'est pas réunie.

M. GOASGUEN va vérifier et le renseignera hors conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19h10.